

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20180213-D201845-DE

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présents : 19

Absents : 7

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 23

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2018

Publication : 14/02/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le treize février à 16 heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 février 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée sise 4, av des 3 frères Arnaud 04400 Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, PIGNATEL Agnès STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre et BOUVET Patrick

**EXCUSES** : Mmes ALLEMANDI Florence, MM. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques, MASSE Roger ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. BERCHER Francis et FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

**OBJET : MAISON DE SERVICES AU PUBLIC : DEMANDE DE FINANCEMENT ANNEE 2018.**

Le conseil de communauté,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** sa délibération n° 2017/224 du 28/09/2017 relative à la prise de compétence « création et gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP) et à la définition des obligations de service public y afférentes » ;

**CONSIDERANT** que le budget prévisionnel 2018 ci-annexé de la MSAP fait ressortir un coût de fonctionnement de **34 900 € TTC** ;

**CONSIDERANT** le plan de financement ci-dessous :

Financiers	Pourcentage de participation	Montant sollicité
FIO	25 %	8 725 €
FNADT	25 %	8 725 €
Autofinancement CCVUSP	50%	17 450 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>100%</b>	<b>34 900 €</b>

Sur proposition du vice-président chargé du développement économique :

Après délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.
- **SOLLICITE** les subventions au titre du FIO et du FNADT.
- **SOLLICITE** le conseil départemental 04 pour l'obtention d'une participation visant à alléger la part de la CCVUSP.
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces relatives à cette affaire.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY.